

Auteur-e Tschirren Tamara (I-SQU-SI-AAS)
Date Berne, le 21 août 2023

Feuille d'information sur la première instruction

Déroulement de la première instruction pour les entreprises tierces

La première instruction doit être organisée selon le document I-10000. Tous les points doivent être traités.

Vous trouverez les outils suivants sur [notre site](#) sous «Organisation de sécurité»:

- Présentation sur la première instruction
- Brochure sur la sécurité dans différentes langues
- Vidéo «Je me protège»
- Dix règles vitales pour la branche ferroviaire (Suva, dépliant)

Organisation

Deux options sont possibles pour la première instruction.

Option n1: nous organisons et dispensons le cours pour vous. Veuillez nous contacter via les adresses électroniques des différentes régions mentionnées ci-dessous et indiquez-nous vos besoins.

Région Centre: i-squ-rme@sbb.ch

Région Est: i-squ-rot@sbb.ch

Région Ouest: i-squ-rwt@sbb.ch

Région Sud: i-squ-rsd@sbb.ch

Option n2: vous pouvez effectuer vous-même la première instruction comme entreprise et assurer l'instruction de votre personnel. La première instruction doit être organisée selon le document [I-10000](#). Les documents à utiliser à cet effet et la marche à suivre sont disponibles sous Organisation de sécurité | CFF (première instruction). En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec nous par le biais des adresses électroniques des différentes régions fournies plus haut.

Procédez comme indiqué et ne vous attribuez pas vous-même l'élément sous peine d'empêcher le déclenchement des étapes suivantes.